

RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE NATIONALE

EXERCICE 2020

Dr Frédéric RUSAKIEWICZ

Médecin Fédéral National

COMMISSION MEDICALE :

Composition : médecin fédéral national, Dr Frédéric Rusakiewicz ; médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire, Dr Vincent Detaille ; kinésithérapeute des équipes de France, M. Vincent Ferring ; Dr Dominique Hornus, Dr Emmanuelle Cugy médecin référente au CFN de Talence, Mme Karine Kuznicki assistante de la commission médicale. Y participent Dr Dominique Pailler, médecin élu et le Dr Jean-Claude Druvert.

La commission médicale nationale s'est étayée avec l'élection du Pr Daniel Rivière en tant que médecin élu. Celui-ci participe aux réunions de la commission médicale et au comité de rédaction en faisant partager son expertise en médecine du sport.

Le bureau de la commission médicale se réunit à un rythme mensuel.

L'ensemble de la commission médicale (médecins, kinésithérapeutes infirmier(e)s) se réunit une fois par trimestre.

Des groupes de discussion permettent les échanges rapides et dynamisent les relations entre tous ces professionnels de santé.

Pour cette année, 11 médecins de discipline, 10 médecins de région, 20 médecins agréés, 40 kinésithérapeutes actifs dans la commission médicale nationale auprès des équipes de France et 9 infirmier(e)s. Certains soignants cumulent plusieurs rôles, fragilité sur certains territoires.

3 disciplines étaient en attente d'un médecin de commission sportive, boccia (poste pourvu en 2021), haltérophilie et le tir à l'arc. Les sportifs de ces disciplines sont suivis sur le plan médical par le médecin coordonnateur du haut niveau.

Tous les comités régionaux disposent d'un médecin régional, reste à pourvoir un poste régional en Centre Val de Loire et Grand-Est.

Toutes les régions disposent d'au moins un médecin agréé handisport, sauf Centre Val de Loire.

Médecins de région :

Sur nos territoires, les médecins de régions sont impliqués dans de multiples actions.

Ils sont la ressource fédérale locale pour des conseils en santé auprès des pratiquants locaux, participent aux formations fédérales (Abécédaire, CQH) et universitaires (capacité de médecine du sport ; divers Diplômes d'Universités). Ils assurent l'organisation sanitaire des compétitions se déroulant sur leurs territoires.



Médecins agréés :

Les médecins agréés permettent l'accompagnement des personnes en situation de handicap afin d'accéder aux formations des métiers du sport telles que le BPJEPS.

L'étude des dossiers de candidats désirant obtenir une adaptation ou aménagement de leurs épreuves sportives aux examens d'état, doit se faire par l'intermédiaire du réseau de la FFH. Le médecin agréé certifie le degré de handicap du candidat.

Pour 2020 nous avons réalisé 45 consultations pour l'aménagement d'épreuves (35 en 2019).

HAUT NIVEAU

Suivi médical réglementaire

Le Dr Vincent Detaille a suivi à titre bénévole les sportifs inscrits sur les listes ministérielles, toutes catégories confondues. Cela correspond à 363 heures attribuées au suivi médical de nos SHN, espoirs et collectifs nationaux.

Tous les sportifs sur liste (sportifs de haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) reçoivent individuellement leurs dossiers.

Le nombre de sportifs sur liste était de 344 (354 en 2019).

Observance du Suivi Médical Réglementaire :

84% de nos sportifs ont renseigné leur dossier médical de suivi réglementaire.

Ces résultats sont satisfaisants en regard des résultats des autres fédérations sportives.

Les anomalies observées sur les bilans du suivi médical :

Des carences (principalement en vitamine D, en fer et en calcium).

7 anémies ayant nécessité des suppléments intraveineux en fer.

3 anomalies rénales et hépatiques nécessitant des investigations complémentaires.

Une trentaine d'anomalies urinaires avec 2 avis urologiques nécessaires.

5 anomalies cardiologiques dont aucune contre-indication à la pratique du sport de haut niveau après avis spécialisé.

30 sportifs ont bénéficié de soins dentaires.

8 sportifs ont été détectés en surentrainement.

1 suivi psychologique renforcé a été organisé.

9 sportifs ont dû déposer une demande d'autorisation à usage thérapeutique de traitements consommés afin d'éviter d'être suspectés de dopage en cas de contrôle.

En 2020, l'action principale concernant le suivi médical de nos sportifs a été de réorganiser ce suivi. La démarche a été de constituer un groupe de travail pour la création d'un dossier médical informatique du sportif partagé par l'ensemble des acteurs de santé fédéraux. Le logiciel Askamon a été choisi pour son interface ergonomique, sa modularité et son usage répandu dans le milieu sportif. Le déploiement du logiciel est prévu en juin 2021.

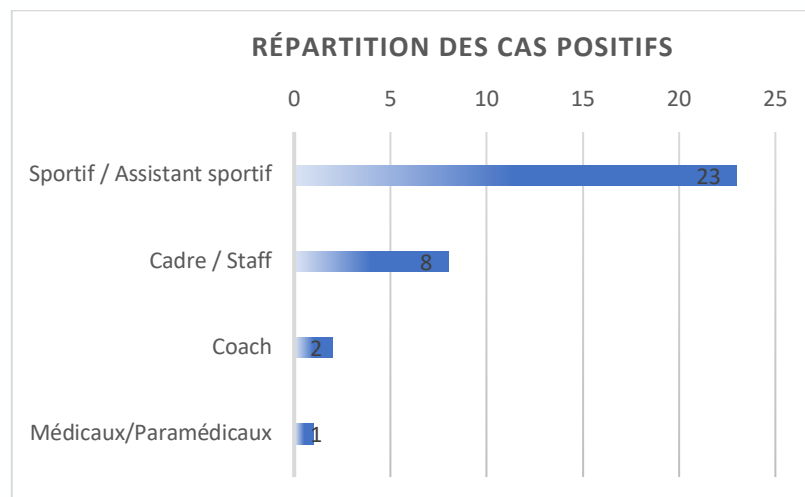
Sport et Covid-19

La covid-19 a sévèrement impacté le déroulement du calendrier sportif. Dès le mois de mars 2020, une cellule covid a été créée afin de relayer rapidement les informations sanitaires auprès de nos sportifs et cadres. La cellule composée par la présidence, le DTN, le service communication et la commission médicale s'est rendue disponible à tous les acteurs du mouvement pour répondre aux questions relatives à la pratique sportive lors des périodes de confinement et de déconfinement. L'arrêt des compétitions et regroupements est décidé le 13/03/2020. Le 11/05/2020 un premier plan de déconfinement est rédigé en concertation avec la DTN et le service communication.

Les stages et regroupements ont pu reprendre dans les limites des contraintes sanitaires préconisées au fil du temps par le gouvernement.

Mise en place des tests PCR, jaune de participants, nomination d'un référent Covid pour chaque déplacement... Réalisation d'un support, regroupant les consignes sanitaires à mettre en place pour tous les regroupements et compétitions sportives des collectifs nationaux et mis à jour régulièrement et à destination des commissions sportives (4 adaptations sur 2020).

725 tests RT-PCR ont été réalisés cette année et sur les 4 derniers, 34 positifs. (Après accord ministériel de reprise d'activité pour les SHN)





En stages ou en compétitions accompagnement sanitaires des sportifs représentant 961 vacations :

- 40 vacations médecins
- 860 vacations kinésithérapeutes
- 61 infirmier(e)s

Concernant la reprise sportive, elle s'est effectuée doucement à la rentrée scolaire. Parfois certains kinésithérapeutes ont joué le rôle de référent Covid.

En fonction des commissions sportives, il s'agit plutôt de stages dans la limite de la jauge, et pour d'autres plutôt de compétitions.

Désormais il faut compter environ 10 à 12 déplacements par mois.

Les kinésithérapeutes s'investissent dans leurs missions habituelles à savoir les soins du quotidien, la prévention, la complémentarité sur le plan de la préparation physique parfois, est toujours sur le plan de la récupération. Il faut noter l'accompagnement psychologique que certains réalisent un peu plus que d'autres.

Sur chaque déplacement, le kinésithérapeute informe le kinésithérapeute Fédéral national de son départ. Il y a également des contacts pendant le déplacement si besoin en cas de problème ou d'interrogation.

Le détail de l'activité lors des déplacements est tracé de manière qualitative au retour du stage avec des informations sportives mais également des informations plus générales sur les conditions du déplacement pour le professionnel.

Le groupe d'un peu plus d'une quarantaine de kinésithérapeutes communique très régulièrement. Tout d'abord via un groupe WhatsApp avec échange d'articles scientifiques et de questionnements divers, mais aussi d'informations sur les déplacements en cours ou sur le matériel utilisé. C'est aussi le moyen de transmettre toutes sortes d'informations notamment celles concernant la situation sanitaire.

Jeux Paralympiques Tokyo 2020

Les jeux étant reportés en août 2021, les démarches de préparations ont été repoussées en 2021.



Actions-Formations-Recherche

Sport-santé :

Ce module est piloté pour la commission médicale par le Dr Emmanuelle Cugy et M. Vincent Ferring.

La Fédération Française Handisport renoue avec son histoire, la pratique d'une activité physique pour les personnes sédentaires en situation de handicap, quelle qu'elle soit (secondaire à une déficience motrice, sensorielle ou viscérale).

Le HandiSport Santé s'inscrit dans le cadre du Sport Santé, promotion de l'activité physique et sportive comme un élément déterminant de santé et de bien-être. Il comprend 3 programmes distincts (Handi'Form, Handi'Santé, Handi'Mouv) qui peuvent être mis en œuvre par des animateurs et/ou éducateurs ayant suivi les modules de formation :

- HandiSport Santé module 1 : prise en charge du public en situation de handicap, SANS maladie associée
- HandiSport Santé module 2 : prise en charge des publics porteurs de maladie chronique ou une ALD associée avec ou sans situation de handicap

Après l'inauguration en décembre 2019, la formation, collaboration entre les commissions médicale et technique, s'est poursuivie en 2020. Deux sessions du HandiSport Santé module 1 ont pu se tenir à Paris en 2020, en mars et octobre, avec quelques aménagements liés au contexte sanitaire. Le 3^{ème} module, programmé en région en décembre 2020, a dû être reporté à février 2021.

Le contexte sanitaire a malheureusement eu raison du 1^{er} module 2 dont l'organisation nécessite un échange en présentiel et des mises en situation.

Médecine du sport :

De nombreux cours sont donnés en capacité de médecine du sport ou divers diplômes d'universités, nous en profitons pour sensibiliser les internes aux handicaps.

Les étudiants en kinésithérapie du sport bénéficient également de la compétence des kinésithérapeutes de la commission médicale lors de leur formation.

Ces étudiants sont accompagnés par l'encadrement médical de la fédération lors de la production de leur mémoire de fin d'études pour les sujets traitant du sport et du handicap.

Colloques :

Les membres de la commission médicale ont participé à une douzaine de colloques sur le territoire.



Recherche :

La commission médicale intègre le projet paraperf en mettant à disposition ses ressources médicales tant dans la création du protocole de recherche que dans la réalisation des examens cliniques d'inclusion. 126 sportifs devront être évalués pendant les 4 prochaines années.

Dopage

La commission médicale intervient auprès des sportifs, à la prévention et à la lutte contre le dopage.

Les médecins, kinésithérapeutes et infirmiers se rendent disponibles au sein de leur commission pour informer régulièrement les sportifs sur les substances interdites par le code mondial antidopage.

Les sportifs sont sensibilisés sur leurs obligations de déclarer toute consommation de produits médicamenteux considérés comme interdits. Cette démarche doit suivre la procédure d'autorisation à usage thérapeutique.

Classifications

Régulièrement, nous mettons à disposition notre expertise dans le cadre de la constitution des dossiers de classification de nos sportifs.

Revues – articles

Sollicitations variées au sein même de la fédération par la cellule expertise.

Fait à Paris, le 29 avril 2021